

Élection de M. ROUQUET Adrien à
la commission CVEC en qualité de
représentant des associations

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 03 décembre 2024

Délibération 2024/12/CFVU – 134

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

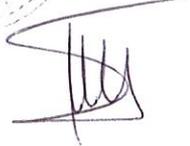
Après en avoir délibéré, les conseillers retiennent la candidature de M. ROUQUET Adrien pour siéger à la commission CVEC en qualité de représentant des associations.

Toulouse, le 03 décembre 2024



La Présidente

Odile RAUZY



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de voix favorables : 19
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0